



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

Délibération N° 2023-41

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 13/10/2023

14 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 03 sont représentés par procuration.

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO.

Absents représentés : Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.CAMES), Jean TERRAL (pouvoir M.PASTUREL).

Absents ou excusés : Frédéric DOLE Jean-Marie FREU.

Secrétaire de séance : Chantal RESTES.

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n°1

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que concernant le :

1/ Budget de fonctionnement

Le déroulement des dépenses et recettes communales a été analysé à fin septembre 2023, soit aux $\frac{3}{4}$ de l'année civile, vis-à-vis du budget (BP2023) voté le 4 avril dernier. Ce constat a été présenté en réunion de la Commission finances le lundi 9 octobre.

En résumé, nous constatons un avancement de 75% des dépenses de fonctionnement et de 71% des recettes, plutôt normal après 3 trimestres d'exécution du budget.

Cependant on note une évolution alarmante sur certains comptes de dépenses, notamment ceux qui concernent l'énergie au sens large (électricité et carburants), à 110% du budget annuel. L'analyse en profondeur de ces dépassements est encore en cours, de façon à en isoler les causes, entre des consommations anormales en volume d'électricité, les éventuels écarts de prix par rapport aux contrats négociés pour notre compte par le SICOVAL et l'imprécision de la prévision budgétaire.

En parallèle, le chapitre regroupant l'ensemble des frais de personnel montre un avancement de 71% seulement du budget annuel, sachant que le dernier trimestre verra le départ en retraite d'un agent communal, réduisant donc les dépenses de ce trimestre.

Enfin, le montant des frais financiers encourus en 2023 sera réduit par rapport au BP : à la suite du léger décalage du planning initial des travaux et par conséquent des facturations par les entreprises, l'appel au prêt relais est repoussé de plusieurs semaines.

La Commission finances a collectivement élaboré une prévision de dépenses à fin d'année de façon à préparer cette délibération, qui consiste à réaffecter des dépenses budgétées entre chapitre comptables.

2/ Budget d'investissement

Les dépenses d'investissement ont également été analysées par la Commission finances du lundi 9 octobre, en séparant celles liées à la construction de la nouvelle école élémentaire et celles des investissements courants. L'écart défavorable par rapport au budget vient de ces derniers, essentiellement

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

à cause d'un montant de 24.150€ de participation communale sur une annulation de la vote, qui a été omise dans le BP2023.

Par ailleurs, plusieurs investissements non prévus ont été engagés pour assurer la continuité de certains services dans la Commune. Au total ces « petits investissements » vont atteindre 116.000€ à fin d'année, soit un supplément de 35.000€ par rapport au budget initial.

Les dépenses pour la nouvelle Ecole en 2023 devraient s'établir autour de 2.200.000€, or le budget en comptes 23 Immobilisation en cours n'a été prévu que pour les travaux, les études et la MOE étant budgétés à tort en comptes 2031 Frais d'études. Il faut donc modifier l'affectation budgétaire pour 208.825€ vers le chapitre 23, éligible au FCTVA.

Enfin, la commune a souscrit des titres de participation de 3.600€, payables sur 2 ans, à l'Agence France Locale, qui est l'organisme de prêt dédié aux collectivités publiques territoriales que nous avons sélectionné pour le financement de l'Ecole. Le montant de 1.800€ de cette participation pour 2023 n'était pas connu au moment du vote du BP2023.

3/ Synthèse de la DM n°1

Mme le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la Décision Modificative (DM n°1) qui amende certaines lignes du BP2023, sans modifier l'équilibre global du budget voté le 4 avril dernier.

F O N C T I O N N E M E N T	Chapitre	Article	Désignation	Montant BP	DM	Montant BP + DM
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	60612	Electricité	85,000	40,000	125,000
	012 CHARGES DE PERSONNEL	x	x	800,000	-38,000	762,000
	66 CHARGES FINANCIERES	66111	Intérêts réglés à échéance	23,515	-2,000	21,515
I N V E S T I S S E M E N T	Chapitre	Article	Désignation	Montant BP	DM	Montant BP + DM
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2031	Frais d'études	250,558	-245,625	4,933
		2152	Installations de voirie	14,181	24,150	38,331
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2158	Autres installations et matériels techniques	4,099	2,430	6,529
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2,280	1,250	3,530
		2188	Autres immobilisations corporelles	6,000	7,170	13,170
	23 IMMOS EN COURS	2313	Immos en cours - Constructions	2,040,000	208,825	2,248,825
	26 PARTICIPATIONS	261	Titres de participation	0	1,800	1,800

4/ Ecriture d'ordre

A la suite de la DM qui fait passer du chapitre 20 au chapitre 23 le budget pour la MOE et les études de la nouvelle Ecole, il faut réaliser le mouvement comptable correspondant, qui est une opération d'ordre (reclassification sans effet de trésorerie).

Mme le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'écriture d'ordre mentionnée ci-dessous :

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Ecriture d'ordre au Chapitre 041

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 031-213100365-20231019-2023_41-DE



Compte 2031	-207,917.94	Titre à émettre
Compte 2033	-906.58	Titre à émettre
Compte 2313	208,824.52	Mandat à émettre

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Julie SORLI (pouvoir M.CAMES), Jean TERRAL (pouvoir M.PASTUREL).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 ainsi que l'écriture d'ordre ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Chantal RESTES

Le présent document a été :

Publié sur le site internet le : **31 OCT. 2023**

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.